Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 12 mai 2026
ID : 057-215705401-20260511-ARRU2607-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE PHALSBOURG

Place d'Armes
57370 PHALSBOURG

ARR.U 26.07 FB

A R R E T E MUNICIPAL
Relatif à la limitation des nuisances sonores de la station de lavage « Elephant Bleu»

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
Vu le Code de la santé publique, notamment les articles R.1334-30 et suivants ;
Vu le Code pénal, notamment l'article R.623-2 ;

Considérant les nuisances sonores générées par l'exploitation de la station de lavage située 14 rue des Glacis à Phalsbourg ;
Considérant la nécessité de préserver la tranquillité publique et le repos des riverains ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le présent arrêté a pour objet de réglementer l'utilisation de la station de lavage automobile ouverte au public sur le territoire de la commune, dénommée « Eléphant Bleu » situé 14 rue des Glacis - 57370 PHALSBOURG.

ARTICLE 2 : L'exploitation de la station de lavage est autorisée uniquement aux horaires suivants :

- du lundi au dimanche : de 06 h 00 à 23 h 00.

ARTICLE 3 :
Toute utilisation en dehors de ces horaires est interdite.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalsbourg.
- Sous-Préfecture de Sarrebourg
- Gérant Eléphant Bleu

Fait à Phalsbourg le 11 mai 2026
Le Maire :

Marielle SPENLE

VILLE DE PHALSBOURG * MOSELLE *